

# L'ALBAD

## et les bibliothèques au Luxembourg

*L'Association luxembourgeoise des bibliothécaires, archivistes et documentalistes (ALBAD)<sup>1</sup> est encore une jeune association professionnelle, fondée en 1991, qui regroupe environ 100 bibliothécaires, archivistes et documentalistes travaillant au Grand-Duché de Luxembourg. Elle s'est donné comme but principal la défense des intérêts de ces professions.*

Les points forts de son action comprennent

- la formation et le perfectionnement professionnel de ses membres,
- le développement de la bibliothéconomie, de l'archivéconomie et des techniques de la documentation,
- la coopération entre bibliothécaires, archivistes et documentalistes,
- la promotion de la profession auprès des employeurs et des étudiants,
- la promotion des bibliothèques, archives et des centres de documentation,
- la promotion de la lecture publique.

En dépit de son jeune âge, l'ALBAD compte déjà à son actif un certain nombre de réalisations au niveau de la formation et de la sensibilisation des professionnels de la documentation (cours d'initiation à la bibliothéconomie et à l'archivéconomie, l'organisation de journées d'études sur l'accès à la documentation sur l'Europe et sur l'utilisation des nouvelles technologies de l'information dans nos bibliothèques), ainsi que des prises de position en rapport avec la situation des bibliothécaires, archivistes et documentalistes (voir surtout ses "Recommandations" de février 1995 et ses interventions en rapport avec le statut des bibliothécaires du Centre universitaire) ou avec les conditions de conservation des collections au Luxembourg. C'est ainsi, que suite aux

interventions répétées de l'ALBAD depuis 1991 et à la soumission par son conseil d'administration d'un plan de sauvetage des collections de la bibliothèque de la Section historique de l'Institut grand-ducal à l'intention du Minis-

---

**Le bibliothécaire qui se  
contente d'être le conser-  
vateur des chasses  
gardées du savoir et de la  
culture livresques est  
condamné à disparaître à  
brève échéance.**

---

tère de la Culture, le nouveau directeur de la Bibliothèque nationale – encore directeur désigné à l'époque – fut chargé du traitement et du transfert de ce fonds vers un lieu de conservation correcte, en attendant leur déménagement vers des locaux définitifs, prévus à proximité de l'annexe de la Bibliothèque nationale au Kirchberg.

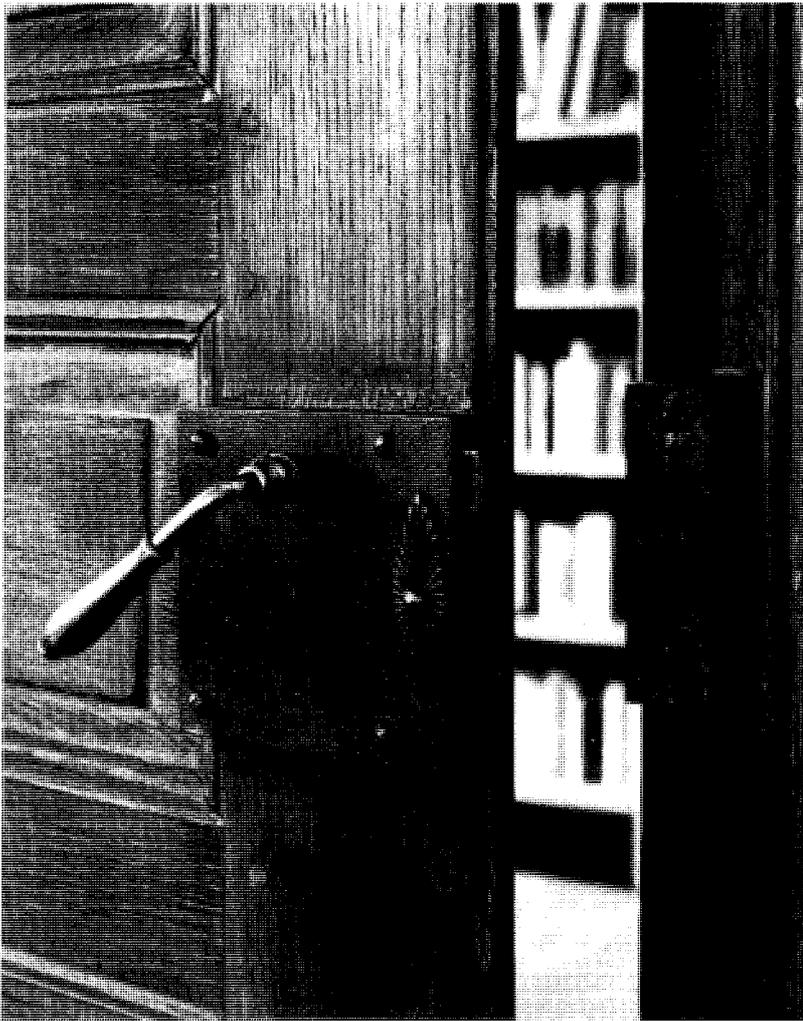
Dans le domaine des bibliothécaires et des bibliothèques au Luxembourg, l'ALBAD suit de près plusieurs dossiers à l'heure actuelle. Je me permets d'en évoquer trois: la valorisation de la profession de bibliothécaire-documentaliste, le rôle des bibliothèques scolaires et le catalogue collectif des bibliothèques regroupés dans le réseau "SIBIL" au Luxembourg.

### 1. Valorisation de la profession

Il est un fait qu'au Grand-Duché de Luxembourg le travail de gestion de bibliothèque est souvent mal évalué – au niveau des compétences requises pour la gestion des collections de monographies et de périodiques et pour l'utilisation intelligente et critique des nouveaux médias, comme au niveau des besoins en infrastructure.

C'est ainsi qu'en dépit des séances de formation en cours d'emploi organisées par l'ALBAD depuis plusieurs années, il reste un très grand effort à faire au niveau de la formation visant les personnes qui travaillent avec beaucoup d'engagement dans les différentes bibliothèques et centres de documentation du pays. L'ALBAD prépare une enquête destinée à mieux évaluer la situation actuelle afin de répondre aux besoins de formation de ses membres. Il est clair que cette formation doit dépasser le niveau de l'apprentissage des règles élémentaires de catalogage et de la gestion documentaire. Elle doit traiter les problèmes de développement des collections et fournir aux bibliothécaires une maîtrise adéquate de la recherche documentaire et de la recherche de l'information au sens large. Dans notre société multimédia, le personnel des centres de documentation doit sans cesse intégrer les nouvelles

<sup>1</sup>Les statuts furent publiés dans le Mémorial C du 6 août 1996 (n° 377), p. 18077-18079.



Centre National de la Littérature, Mersch (Foto: Christian Aschmann)

technologies dans ses méthodes de travail afin de rester compétitif dans le marché de l'information. En effet, le livre ou au sens large, "l'imprimé", n'est plus la seule source d'information. De plus, le bibliothécaire doit, dans cette société qui semble dériver vers de nouvelles formes d'analphabétisme, inventer des méthodes de sensibilisation et d'animation en vue de favoriser la lecture publique. Il doit s'adapter aux nouvelles formes de communication dans le but notamment d'éveiller l'intérêt des jeunes. Le bibliothécaire qui se contente d'être le conservateur des chasses gardées du savoir et de la culture livresques est condamné à disparaître à brève échéance. L'enjeu est de taille, car une société qui ne sait plus lire et qui a perdu tout intérêt à la lecture, n'est plus en mesure de trouver et d'évaluer d'une manière critique les informations dont elle a besoin pour vivre et survivre. Elle est condamnée à

être manipulée par ceux et celles qui contrôlent l'information.

Accomplir la tâche de bibliothécaire n'est donc plus simplement une question de disponibilité et de bonne volonté, mais surtout de compétence et de formation continue, nécessairement, mais aussi de formation initiale. Être bibliothécaire-documentaliste aujourd'hui est une profession à part entière et requiert l'accomplissement d'études spécifiques dans les écoles supérieures de bibliothéconomie ou dans les programmes de spécialisation universitaires, comme il en existe de multiples dans les pays avoisinants.

Pour que ces études valent l'investissement, il faut évidemment un statut coordonné de la profession et une loi-cadre. Au Grand-Duché de Luxembourg, un tel statut professionnel n'existe pas. Il faudra en élaborer un, notamment en ce qui concerne les bibliothécaires-docu-

mentalistes travaillant au service de l'État (dans l'enseignement, dans les instituts culturels et les services administratifs) ainsi que dans les bibliothèques municipales. En fonction de celui-ci, on devrait proposer des orientations spécifiques pour les entreprises privées. Une ébauche de loi-cadre pour les instituts culturels nationaux existe dans la loi du 28 décembre 1989 (réorganisation des instituts culturels), mais il faut la compléter. La carrière de bibliothécaire-documentaliste est prévue pour les écoles, mais ni la présence d'une bibliothèque fonctionnelle, ni l'engagement d'un bibliothécaire ne sont obligatoires dans les lycées luxembourgeois. En ce qui concerne la bibliothèque du Centre universitaire, le sens européen du pouvoir politique luxembourgeois n'a pas joué; il n'a pas été jugé utile dans la loi réglant la réorganisation du Centre universitaire d'aligner les carrières de bibliothécaires sur les carrières équivalentes dans les universités des autres pays européens.

Prévoir des statuts et un cadre clairement définis ne peut qu'être une source de création d'emplois dans notre "société de l'information". Le Grand-Duché de Luxembourg se spécialisant dans le secteur tertiaire et dans les sommets pour l'emploi, voici une piste de réflexion et d'action que l'on exploite à peine.

## 2. Bibliothèques scolaires

Nous sommes tous conscients – ne fut-ce que de manière diffuse – que notre monde est devenu une société dans laquelle l'accès à et la possession de l'information représentent un pouvoir idéologique et économique de première importance. En effet, l'accès critique et innovateur à l'information sous toutes ses formes est devenu essentiel dans tous les domaines de la vie professionnelle. Cette évolution est pleine de conséquences pour tout le processus éducatif, de l'école primaire au niveau supérieur et universitaire.

En collaboration avec son groupe de travail "Bibliothécaires scolaires", le conseil d'administration de l'ALBAD élabore actuellement des recommandations concrètes en ce qui concerne l'intégration des "centres de documentation et d'information (CDI)" dans le processus éducatif au niveau de l'enseignement secondaire. Des expériences dans

d'autres pays européens, en particulier en France – mais aussi à Luxembourg ! – témoignent des résultats positifs de projets éducatifs qui favorisent l'effort personnel des élèves et qui intègrent le travail en équipe, la recherche d'informations, leur analyse critique et la formulation de conclusions pour la société dans la démarche pédagogique.

Évidemment, ce genre de processus éducatif ne peut se faire qu'avec

1) une infrastructure bien spécifique (un centre de documentation ouvert à l'ensemble de la communauté scolaire, comportant les documents imprimés et électroniques, ainsi que les portes d'accès vers d'autres sources d'information),

2) un personnel (enseignants et bibliothécaires-documentalistes) sensibilisé et formé à la gestion et la recherche documentaire (formation spécifique en bibliothéconomie et pédagogie pour les bibliothécaires-documentalistes; stage en pédagogie de projet et de recherche d'information pour enseignants) et

3) une présence à temps plein de bibliothécaires dans les centres de documentation et d'information des lycées.

Pour certaines bibliothèques scolaires au Luxembourg, il s'agit déjà d'une réalité et d'une expérience confirmée; pour d'autres, on est encore à l'époque des bibliothèques armoires, gérées courageusement par des professeurs avec quelques heures de décharge par semaine. L'ALBAD projette d'organiser prochainement une journée d'étude sur l'ensemble de la question des bibliothèques scolaires.

### 3. Réseau informatique de bibliothèques (SIBIL)

Depuis 1984 se réalise au Luxembourg, sous l'égide de la Bibliothèque nationale et du Centre informatique de l'État, un réseau de bibliothèques informatisées. A l'heure actuelle, 15 bibliothèques y participent et ont constitué un catalogue collectif comportant plus de 320.000 notices bibliographiques. Il s'agit là d'un instrument de recherche documentaire de première importance au Luxembourg qui permettra à la fin des travaux de recatalogage non seulement un accès facile et décentralisé à environ un million de livres et de pério-

diques conservés dans nos bibliothèques, mais également la publication de catalogues d'autorité des publications luxembourgeoises, la reconstitution au moins partielle des bibliothèques des couvents et monastères de l'Ancien Régime, etc.

Le conseil d'administration de l'ALBAD considère qu'il est urgent de prendre des mesures concrètes en ce qui concerne le développement futur de ce réseau et de son catalogue.

- Il faut assurer la formation initiale et continue des catalogueurs et instaurer un service de coordination et de vérification du travail catalographique qui vise l'application correcte et homogène des règles de catalogage et d'indexation. Il y va de la qualité et de la fonctionnalité du catalogue. Des efforts récents de catalogage rétrospectif sans contrôle de qualité suffisant et l'intégration de nouvelles bibliothèques dans le réseau sans formation adéquate des bibliothécaires sont en train de nuire précisément à cette qualité.

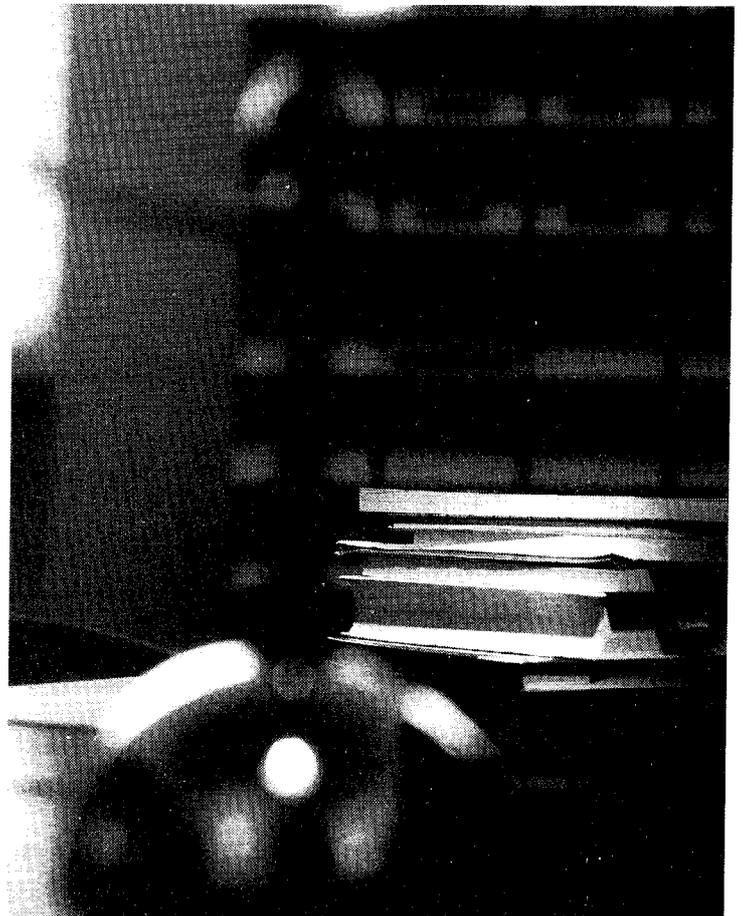
- Encore faut-il rendre ce catalogue accessible par Internet, projet dont la

réalisation est annoncée comme imminente ... depuis plusieurs années déjà! Il se perd dans des négociations de "bibliothèque de recherche européenne", dans des discussions de sécurité informatique, etc., alors que l'accès par Internet à des bibliothèques importantes est monnaie courante et qu'il existe même un projet au niveau européen qui va dans ce sens ! On est en droit de se demander où se situe le vrai problème ?

- Enfin il faut préparer le remplacement du logiciel de gestion de bibliothèques (SIBIL), étant donné que l'équipe de développement et de maintenance en Suisse n'existera plus à partir de l'an 2000, année déjà fatidique pour le monde des ordinateurs.

A l'heure actuelle, la gestion et la coordination de ce réseau font partie de la mission de la Bibliothèque nationale et par le fait même du Ministère de la Culture. Il est urgent de créer d'une association des bibliothèques partenaires du réseau afin de gérer l'ensemble de ces questions.

**Thomas P. Osborne**  
président de l'ALBAD



CNL,  
(Foto:  
Christian  
Aschmann)